

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



| | |
|--|-------------------|
| Nombre de membres en exercice | 35 |
| Membres présents | 27 |
| Membres représentés | 6 |
| Membres absents | 2 |
| Secrétaire de séance | Cyrille GUILBERT |
| Date de la convocation des conseillers | 26 septembre 2023 |
| Date de l'affichage de la convocation | 26 septembre 2023 |



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (*arrivée 19h14*), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Odin LEMAITRE, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE (*arrivée à 20h27*) Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI (*arrivée 19 h14*), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie CURCIO
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI



OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ M202313 « TRAVAUX NEUFS, ENTRETIEN ET GROSSES RÉPARATIONS DES VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS » - APPROBATION DU PROJET ET CHOIX DU MODE DE CONSULTATION – AUTORISATION DE LANCER LA PROCÉDURE DE CONSULTATION - AUTORISATION DE M. LE MAIRE À SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ – APPROBATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14,

Vu la charte d'achats Publics approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 Septembre 2022,

Vu l'avis de la Commission technique en date du 25/08/2023,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 14 septembre.2023,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 25 Septembre 2023,

Considérant la nécessité de conclure un marché public pour la réalisation de travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations des Voiries et Réseaux Divers

Entendu l'exposé de Monsieur TEKOUK Adaa, Conseiller municipal chargée de la voirie, de la sécurité routière et de l'éclairage public,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

Conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, la consultation organisée en vue de conclure un marché pour la réalisation de travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations des Voiries et Réseaux Divers a fait l'objet d'une Procédure d'Appel Offres Ouvert à bons de commande multi-attributaire (Articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique), avec un montant minimum annuel de 450 000 € HT et un maximum annuel de 4 000 000 € HT.

Article 2

Le marché M202313 « Travaux neufs, Entretien et grosses réparations des Voiries et Réseaux Divers » est attribué aux sociétés :

- Attributaire n° 1 : Entreprise JEAN LEFEBVRE IDF- Agence de Chelles, pour un montant minimum annuel de 200 000 € HT
- Attributaire n° 2 : ENERGIE TP, pour un montant minimum annuel de 150 000,00 € HT
- Attributaire n° 3 : COLAS IDFN – Agence Les Pavillons-sous-bois, pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT

Le marché commencera à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée fixée à 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois (4 ans).

Article 3

AUTORISE Monsieur le maire à signer les actes d'engagement avec les attributaires désignés ci-dessus ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Article 4

Les dépenses relatives à ce marché sont prévues aux budgets communaux des exercices concernés.

Article 5

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

| | |
|--|--|
| Signature | Signature |
|  Frédéric BOUCHE Maire |  Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance |



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231009-23_08409-DE
Date de télétransmission : 09/10/2023
Date de réception préfecture : 09/10/2023